



Paris, le 12 août 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Michel Barnier confirme la participation financière de l'état pour la double vaccination contre les sérotypes 1 et 8

A la demande de Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, le Premier ministre a accepté le principe d'une participation financière de l'Etat aux opérations de vaccination des ruminants (bovins, ovins, caprins) contre les deux sérotypes 1 et 8 de la fièvre catarrhale ovine dans neuf départements du Sud-Ouest, où cette vaccination est nécessaire : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées.

Il n'existe pas de vaccin unique efficace contre les deux sérotypes à la fois, et chaque sérotype présente une évolution différente dans le temps sur le territoire. Ces éléments exigent de procéder à des interventions plus nombreuses, et donc plus coûteuses, que sur le reste du territoire concerné par une vaccination contre un seul sérotype.

Le gouvernement a été sensible à cette situation particulière. Afin d'assurer une équité de traitement entre l'ensemble des éleveurs et ceux des départements concernés pour une double vaccination, il a donc décidé de contribuer au financement de deux actes vaccinaux prophylactiques par animal pour toute l'aire concernée.

Dans le cadre du co-financement communautaire de la vaccination d'urgence contre la FCO, l'Union européenne avait décidé de ne financer qu'un seul acte de vaccination par animal, quel que soit le nombre de sérotypes présents sur le territoire d'un Etat-membre. La mesure prise par le gouvernement français permet de prendre en compte de façon équitable la réalité de la situation dans le Sud-Ouest où sévissent les sérotypes 1 et 8.

Contact presse :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74

Service de presse du ministère de l'agriculture et de la pêche : 01 49 55 59 82